

Toute personne intéressée à se présenter à la présidence de la Fédération de l'UPA (mandat de deux ans) doit utiliser la grille ci-bas. Cette personne doit être membre en règle de son syndicat local de l'UPA et doit recevoir l'appui de cinq personnes, membres en règle de l'un des syndicats locaux, affiliés à la Fédération.

Selon le règlement, le comité recevra les mises en candidatures jusqu'au 13 octobre 2025, à minuit.

Si, à l'assemblée générale annuelle du 28 octobre 2025, aucune candidature n'a été reçue, l'assemblée pourra procéder à une mise en candidature selon les règles habituelles.

Le comité de mise en nomination

Retourner sous sceau confidentiel à : *Date* : _____ 2025

Fédération de l'UPA d'A.-T.
Comité de mise en nomination
970, avenue Larivière
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5

Nom : _____
(lettres moulées)

Je désire poser ma candidature au poste de président de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue. Je déclare être membre en règle du Syndicat local de l'UPA de _____, être sans arrrages dans le paiement de ma cotisation syndicale et avoir la volonté de travailler pour le développement de l'agriculture et du syndicalisme agricole en Abitibi-Témiscamingue. Les cinq personnes suivantes, qui sont toutes membres en règle de l'UPA, m'appuient :

Nom et prénom en lettres moulées :

Signature :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Signature du candidat ou de la candidate :
